



PRÉFET  
DU VAL-D'OISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNE D'ARGENTEUIL

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE

### INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

\*\*\*\*\*

relatif à : Enquête publique complémentaire suite au jugement avant dire droit rendu le 29 août 2019 par le Tribunal administratif de CERGY-PONTOISE.

Enquête portant sur l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) émis le 19 décembre 2019 sur le dossier déposé le 19 juillet 2015, complété le 16 mars 2016, par la société **PLACOPLATRE** en vue d'obtenir l'autorisation d'extension en souterrain de l'exploitation de la carrière de **CORMELLES-EN-PARISIS**, le renouvellement partiel d'autorisation d'exploitation de la carrière à ciel ouvert de gypse de Cormeilles-en-Parisis ainsi que l'autorisation d'exploiter des installations de traitement, de transit de produits minéraux et de stockage des stériles d'extraction non inertes et non dangereux, le **mémoire en réponse de la société PLACOPLATRE à l'avis de la MRAe du 19 décembre 2019 et les compléments apportés à l'étude d'impact** contenue dans le dossier précité

**OBJET DE L'ENQUÊTE :** Enquête publique complémentaire suite au jugement avant dire droit rendu le 29 août 2019 par le Tribunal administratif de CERGY-PONTOISE.  
Enquête portant sur l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) émis le 19 décembre 2019 sur le dossier déposé le 19 juillet 2015, complété le 16 mars 2016, par la société PLACOPLATRE en vue d'obtenir l'autorisation d'extension en souterrain de l'exploitation de la carrière de CORMEILLES-EN-PARISIS, le renouvellement partiel d'autorisation d'exploitation de la carrière à ciel ouvert de gypse de Cormeilles-en-Parisis ainsi que l'autorisation d'exploiter des installations de traitement, de transit de produits minéraux et de stockage des stériles d'extraction non inertes et non dangereux, le mémoire de réponse de la société PLACOPLATRE à l'avis de la MRAe du 19 décembre 2019 et les compléments apportés à l'étude d'impact contenue dans le dossier précité.

**ARRÊTE D'OUVREURE D'ENQUÊTE :**

Arrêté N° IC-20-047 du 30 juillet 2020 de monsieur le Préfet du Val-d'Oise

**COMMISSION D'ENQUÊTE** désigné par le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise - décision du 17 août 2020 :  
Monsieur : Gérard BONNEVIE - Président de la commission d'enquête  
Monsieur : Maurice FLOQUET - commissaire enquêteur  
Madame Estelle DLHOUY-MOREL - commissaire enquêteur

*Ju et paraphé le 03.08.20*

**Durée de l'enquête :** Quinze jours

**Date d'ouverture :** du mercredi 16 septembre 2020 au mercredi 30 septembre 2020

**Aux heures d'ouverture des mairies de :** CORMEILLES-EN-PARISIS - MONTIGNY-LES-CORMEILLES - FRANCONVILLE - ARGENTEUIL - BEAUCHAMP - BEZONS - EAUBONNE - ERMONT - LA FRETTE-SUR-SEINE - HERBLAY - PIERRELAYE - PLESSIS-BOUCHARD - SANNOIS - TAVERNY (Val-d'Oise) et ACHERES - MAISONS-LAFITTE - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - SARTROUVILLE (Yvelines)

**REGISTRE D'ENQUÊTE :**

Comportant 18 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête, destiné à recevoir les observations et propositions du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au président de la commission d'enquête à la mairie de CORMEILLES-EN-PARISIS - ARGENTEUIL - FRANCONVILLE et MONTIGNY-LES-CORMEILLES.

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE :**

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la mairie de CORMEILLES-EN-PARISIS - MONTIGNY-LES-CORMEILLES - FRANCONVILLE - ARGENTEUIL - BEAUCHAMP - BEZONS - EAUBONNE - ERMONT - LA FRETTE-SUR-SEINE - HERBLAY-SUR-SEINE - PIERRELAYE - LE PLESSIS-BOUCHARD - SANNOIS - TAVERNY (Val-d'Oise) et ACHERES - MAISONS-LAFITTE - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - SARTROUVILLE (Yvelines) aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et à Préfecture du Val-d'Oise - Direction de la coordination et de l'appui territorial - Bureau de coordination administrative - section des installations classées ainsi qu'à la préfecture des Yvelines.

**RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE :**

La commission d'enquête recevra le public :

**Mairie de FRANCONVILLE**

- le mercredi 16 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 25 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00

**Mairie de CORMEILLES-EN-PARISIS**

- le lundi 21 septembre 2020 de 14 h 30 à 17 h 30
- le mercredi 30 septembre 2020 de 14 h 30 à 17 h 30

**Mairie d'ARGENTEUIL**

- le samedi 26 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00

**Mairie de MONTIGNY-LES-CORMEILLES**

- le mardi 29 septembre 2020 de 16 h 45 à 19 h 45

Voir extraits des textes réglementaires en page 1

## Première journée

Le 16 septembre 2020 de 8 heures 30 à 17 heures 30

Observations de M.

17/09/20 /

18/09/20 /

19/09/20 /

20/09/20 /

21/09/20 /

22/09/20 /

23/09/20 /

24/09/20 /

25/09/20 /

26/09/20

Samеди 26 septembre 9h

**ARG 1**

Ouverture de la permanence du  
commissaire enquêteur E. DLOUHY-NOREC

Aucune observation déposée sur le  
registre à cette date.

le commissaire enquêteur constate

que 2 registres sont ouverts.  
Le registre est nommé TONE 1 et est  
rempli en priorité.

Pendant la permanence, Madame Chevalier  
m'indique que des exploitants agricoles  
d'Argenteuil se sont plaints du  
stationnement de camions, en attente  
d'entrée dans le site (entrée sud), le  
long de la route de Cormeilles, gênant  
ainsi l'activité agricole.

Fin de la permanence à 12h.

E. DLOUHY - NOREL

Le 28/9/20

ARG 2

Consultation du dossier d'enquête <sup>publique</sup> Conjointement (ICPE  
exploitatives souterraines de la carrière Placoplâtre de Cormeilles-en-  
Parisis.

Une attention souterraine est nécessaire, pour un exploitant  
souterrain, du fait de la présence proche d'habitats et d'ERP  
(certains dans les fermes exploitables)

les tests de mines seront-ils réalisés ? (dans ces conditions)

→ passage d'un abattage mécanique à proximité des riverains et des  
ouvrages sensibles est absolument nécessaire

de gêner de vibrations importantes)

• Surveillance accrue des risques Mouvements de Terrain : dissolution du gypse (fontes) et gonflement et retrait des marres très régulières de la Butte.

• Le cardesabois TRAPIL est également un point très sensible dans la surveillance au cours de l'exploitation (TMD)

• Les réserves d'eau (réservoirs semi-enterrés et château d'eau) constituent un point également très sensible à surveiller.

• Le dimensionnement secondaire de l'exploitation souterraine (piles de 10m et galeries de 8m de large) ne semble correct

M. Martin LEGAIRE membre de l.C.S.S.  
Carré de Corailles (V.O.E)

29/09/20 /

30/09/20 /

01/10/20 /

02/10/20 /

03/10/20 /

05/10/20 /

06/10/20 /

07/10/20 /

08/10/20

Vendredi 9 Octobre 2020 9h

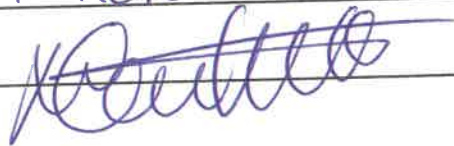
Ouverture de la permanence par  
le Commissaire enquêteur E. DLOUHY-NORÉL  
1 observation a été déposée sur le  
registre (le 28/9/20) depuis la dernière  
permanence

Aucun visiteur

Aucune observation déposée

Fermeture de la permanence à 12h

E. DLOUHY-NORÉL



10/10/2020 /

12/10/2020 /

13/10/2020 /

14/10/2020 /

15/10/2020 /

Dos le 13.11.2020

2020 courtes, deux observations

le président de la commission d'enquête

Gérard BONNEVILLE



Le 13 novembre 2020 à 17 heures

Le délai d'enquête étant expiré,

je soussigné, Gerard BONNEVIE, déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant

15 jours consécutifs, + 15 jours de prolongation  
du 16 septembre au 15 octobre 2020

de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

*aux heures  
d'ouverture  
de la mairie*

Les observations ont été consignées au registre par 2 personnes  
(pages N° 1 à N° 5).

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

2. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

3. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

4. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M.

Le présent registre ainsi que les 9 pièces qui y sont annexées  
et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le

à M. le Préfet de Val d'Oise

(Voir mention de clôture en page 17)

Zéro courriel, deux observations  
clos le 13 novembre 2020

par  
le Président de la Commission d'Enquête

Gérard BONNERIE

